

✘ L'Emirat islamique d'Irak et du Levant (EIL), un groupe armé djihadiste qui combat le régime syrien, a commis des exécutions de masse en janvier, a accusé mardi une commission d'enquête de l'ONU.

En janvier (...) des affrontements ont menacé des bastions de l'EIL et lors de plusieurs incidents, des coalitions de groupes armés, comprenant notamment le Front islamique, le Front révolutionnaire syrien à Idlib et l'Armée des moujahidines à Alep et dans le nord, ont pris le contrôle de bases de l'EIL, écrit la commission dans un document publié mardi.

Dans les jours et heures précédents ces attaques, les combattants de l'EIL ont mené des exécutions de masse de détenus, perpétrant ainsi des crimes de guerre. Une enquête est toujours en cours quant au nombre de personnes tuées et sur les allégations de charniers, poursuit le document.

Ces exécutions ont eu lieu à Haqrim, à Tel Abyad mais aussi dans les environs du complexe hospitalier de Qadi Askar. Des corps ont aussi été retrouvés dans le lac Assad près du barrage Al Forat, selon la commission.

Les informations recueillies par la commission indiquent que les combattants de l'EIL, en prévision d'une défaite militaire, choisissent des détenus et les tuent à la hâte, à bout portant. Certaines victimes pourraient être des civils, selon la commission.

La commission présentait mardi devant le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU à Genève son rapport — publié le 5 mars et couvrant la période allant de juillet 2013 au 20 janvier 2014.

Faute d'être autorisée par le gouvernement à se rendre en Syrie, elle s'appuie notamment sur plus de 3.000 témoignages.

Selon la commission, il y a maintenant une centaine de groupes armés non étatiques en Syrie et certains, dont l'EIL à Alep et Al Raqah, imposent leurs idéologies radicales sur la population civile.

Aujourd'hui le champ de bataille est encore plus complexe, a déclaré le président de la commission, Paulo Pinheiro, devant le Conseil.

- 4 listes de responsables -

Il a ajouté que la commission a établi 4 listes, conservées et non publiées par l'ONU, de noms de responsables, d'entités et groupes armés soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, pour un éventuel renvoi en justice. Pour la première fois, des détails ont été donnés. Y figurent, selon le président de la commission, Paulo Pinheiro, les noms des chefs de services de renseignement et des centres de détention où les détenus sont torturés, les noms des commandants militaires qui visent les civils, des aéroports d'où sont exécutées les raids aux barils d'explosifs, et des groupes armés impliqués dans les attaques et déplacements de population.

La saisine de la justice est un besoin extrêmement urgent, mais (...) le Conseil de sécurité ne

peut pas prendre de décision à cause du veto. Un tribunal ad hoc serait préférable. Il serait plus proche de la Syrie et cela faciliterait son travail mais dans tous les cas, c'est toujours le Conseil de sécurité qui doit prendre une décision, a déclaré pour sa part Mme Carla del Ponte, membre de la commission, en conférence de presse.

L'ancienne procureur internationale s'est dite prête à occuper la fonction de procureur dans ce tribunal.

La commission d'enquête a demandé à plusieurs reprises la saisine de la Cour pénale internationale (CPI) par le Conseil de sécurité mais ce dernier reste paralysé sur ce sujet du fait de l'opposition des Russes et des Chinois.

La commission d'enquête, mise en place par l'ONU en septembre 2011 poursuit le relevé des crimes de guerre et dans certains cas de crimes contre l'humanité commis dans le cadre de ce conflit qui dure depuis trois ans et a fait plus de 140.000 morts.

Son rapport publié le 5 mars dénonce, entre autre, le recours aux sièges des villes et à la famine comme méthode de guerre par le gouvernement et des groupes d'opposition. Il accuse également des groupes armés de l'opposition, en particulier les jihadistes de l'EIL, de crimes contre l'humanité à Al Raqah avec la détention en grand nombre de civils soumis à la torture.